

Fiche action D1	Améliorer les connaissances sur les zones de chasse fréquentées par les chiroptères et garantir le suivi et la surveillance des gîtes remarquables	Priorité 1
----------------------------	---	-----------------------

Enjeu	D - ASSURER UN BON SUIVI ECOLOGIQUE DES POPULATIONS DE CHIROPTERES
Objectif	D1 - Augmenter les connaissances sur l'écologie des chiroptères
Habitats d'intérêt communautaire concernés	8310 : Grottes non exploitées par le tourisme
espèces d'intérêt communautaire concernées	1303 : Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) 1304 : Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) 1305 : Rhinolophe Euryale (<i>Rhinolophus euryale</i>) 1308 : Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) 1310 : Minioptère de Scheibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>) 1316 : Murin de Capaccini (<i>Myotis capaccinii</i>) 1321 : Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) Murin du Maghreb (<i>Myotis punicus</i>) (Annexe IV)
Territoires concernés	L'ensemble du site Natura 2000
Surface concernée	392,19 ha (100% du site)
Objectifs quantitatifs de la mesure	/
Objectifs qualitatifs de la mesure	Améliorer les connaissances sur les zones de chasse fréquentées par les chiroptères présents sur le site Natura 2000 et garantir le suivi et la surveillance des gîtes majeurs à chiroptères
Priorité*	1

*Priorité 1 (forte), 2 (moyenne), 3 (non prioritaire)

JUSTIFICATION DE L'ACTION

Le site Natura 2000 semble offrir des conditions trophiques favorables aux nombreuses espèces de chiroptères présentes dans les gîtes recensés. Or, les connaissances actuelles sur l'écologie de ces espèces ne nous permettent pas d'en apprécier la valeur. Les études télémétriques menées récemment sur le Murin de Capaccini et le Murin du Maghreb en Corse (Groupe Chiroptères Corse) ont permis d'améliorer considérablement les connaissances et par voie de conséquence la protection de ces espèces sur le site Natura 2000 et plus généralement en Corse. Ces recherches devraient s'étendre aujourd'hui aux autres espèces présentant un intérêt patrimonial fort comme le Rhinolophe euryale ou/et le Murin à oreilles échancrées.

→ **Nécessité de procéder à des recherches complémentaires intéressant les zones de chasse**

Dans le cadre de la poursuite du Programme Régional de Conservation des Chiroptères 2009-2011, le GCC prévoit de réaliser un suivi régulier et annuel de gîtes majeurs ou remarquables à chauve-souris ; les grottes *Cast II* et *Cast III* présentes sur le site Natura 2000 en font partie (GCC, 2008). Cette action vise à réaliser une veille environnementale sur les populations les plus importantes de chiroptères recensées sur l'île. Elle s'inscrit pleinement dans le cadre des obligations nationales vis-à-vis de la Commission européenne en matière d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des

espèces sur les sites Natura 2000 (Articles 6 et 17 de la Directive « Habitats »). La poursuite de ce suivi est indispensable.

- **Nécessité de procéder à un suivi régulier des gîtes remarquables à chiroptères présents sur le site**

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Modalités techniques de mise en œuvre

Etudes du GCC visant à mener des suivis télémétriques sur les espèces de chiroptères présentant un intérêt patrimonial remarquable et améliorer les connaissances sur les zones de chasse fréquentées par les chiroptères présents sur le site.

Poursuite du Programme Régional de Conservation des Chiroptères 2009-2011 sur les gîtes remarquables à chiroptères du massif de *Castiglione*.

2. Conditions particulières d'exécution

Convention dans le cadre du Programme Régional de Conservation des Chiroptères 2009-2011 en application du Plan National d'Action sur les Chiroptères. Renouvellement de la convention à partir de 2012.

OUTILS

Convention GCC/OEC/DREAL dans le cadre du Programme Régional de Conservation des Chiroptères 2009-2011 (suivis et études scientifiques complémentaires et Programme Régional de Conservation des Chiroptères 2009-2011)

ACTEURS CONCERNES

DREAL de Corse, GCC, OEC

COÛTS ET PLAN DE FINANCEMENT

Coût indicatif unitaire prévisionnel : 87 000 €/an pour le suivi annuel de 30 sites majeurs à chiroptères en Corse (convention 2009-2011) (dont 23 270 € pour le suivi de gîtes majeurs et 30 800 € pour l'amélioration des connaissances, soit 2 des 4 volets de la convention)

Budget prévisionnel sur 5 ans : Péréquation à faire pour le site concerné

Financeurs potentiels : DREAL, OEC, GCC

STRUCTURES RESSOURCES

GCC

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

Rapports d'activité, tendance des effectifs des espèces suivies